GER EN BÉARN

FLASH INFOS – MAIRIE

Octobre 2026

Chères géroises, chers gérois,

Notre village vit grâce à votre participation, votre engagement et votre envie de partager des moments de convivialité.
D'octobre rose au marché de Noël, en passant par les bals d'Halloween ou le Téléthon, sans oublier le marché dominical et les instants solennels, chacun peut trouver une occasion de se retrouver et de faire vivre notre commune.

Je vous invite chaleureusement à participer nombreux à ces temps forts qui rythment la vie de notre village.
Chaque présence, chaque initiative et chaque sourire contribuent à renforcer les liens entre nous.
Ensemble, continuons à faire de notre village un lieu vivant, solidaire et dynamique, où chacun trouve sa place.

Xavier Massou, maire de Ger

LOCAL DISPONIBLE A LA LOCATION

La commune dispose actuellement d'un local de 56m² situé au cœur du village entre l'école et la crèche.
Prêt à l'emploi et idéal pour une activité tertiaire ou un commerce de proximité. Il se compose d'une grande entrée de 10,29 m², d'un bureau fermé de 12,75m², d'un grand espace bureau partagé de 20,52 m² pouvant accueillir au moins 3 postes, d'un coin détente/remise de 9,57m² pouvant être facilement aménagé en bureau supplémentaire fermé, d'un coin sanitaire de 2,70m². Electricité à jour, baie de brassage avec réseau RJ45. Parking à proximité directe du local.
Informations complémentaires en mairie.

Suivre l'actualité de Ger

Réseaux sociaux : via la page Facebook @mairieGer64530 et la page Instagram
Sur le site internet : www.ger.fr
Avec l'application : Panneau Pocket

CHAUSSIDOU, CHAUCIDOU, CVCB : c'est quoi ?

Depuis la semaine du 22 septembre, vous avez pu remarquer un nouveau marquage au sol sur la route de la Marcotte Capbat, depuis le croisement avec le chemin de Peninat (salle de sport) jusqu'à la sortie de Ger (stade de rugby).

🔍 Cet aménagement, dénommé « chaucidou », « chaussidou » ou « CVCB » (chaussée à voie centrale banalisée), a pour **objectif d'augmenter la sécurité des vélos, des piétons et de tous les usagers de la route** en faisant ralentir les automobilistes et en laissant la priorité aux personnes qui occupent les bandes latérales.

⚠️ **Comment ça fonctionne** ❓

👉 **La voie centrale** : cette voie centrale bidirectionnelle est tracée pour tous les véhicules motorisés qui circulent dans les deux sens, à une vitesse maximale de 50 km / heure.

👉 **Les bandes latérales** : deux larges bandes sont aménagées de chaque côté de la route pour les cyclistes, piétons, trotinettes, etc.

👉 **En l'absence d'autre usager** : les voitures roulent au milieu de la chaussée.

👉 **En cas de croisement entre deux véhicules** : les automobilistes se déportent sur les bandes latérales pour se croiser, et doivent impérativement céder le passage aux cyclistes ou piétons s'il y en a et se positionner derrière eux.

👉 **La priorité des cyclistes et piétons** : les vélos et piétons sont toujours prioritaires. Si une voiture doit croiser un autre véhicule en face alors qu'un cycliste ou un piéton est présent sur la bande, elle doit ralentir et se rabattre derrière le vélo ou le piéton en attendant que la voie se libère.

👀 Si vous avez besoin de visualiser ce fonctionnement, nous vous invitons à regarder l'une des nombreuses vidéos explicatives que vous trouverez sur internet.

La limitation de vitesse sur le chaucidou, comme sur l'ensemble de la commune, est limitée à 50km/heure.

👥 Prenons soin les uns des autres en respectant tous les usagers de la route.

Inscription à l'école maternelle
Rentrée scolaire 2027/2028

Vous habitez GER, venez inscrire votre enfant né en **2024** pour la rentrée 2027-2028 à la mairie, tous les matins. Munissez-vous des pièces suivantes : livret de famille et carnet de santé avec vaccinations à jour.

Actions de prévention santé
« Prenons l'âge du bon côté »

Des actions de prévention santé sont proposées à la salle DIVERSITAT de la résidence intergénérationnelle. Elles sont coordonnées par le CCAS et ces ateliers sont animés par le CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Tarbes Adour).

12 séances les mardis de 9h à 11h
du 3 novembre 2026 au 2 février 2027

Pour tout renseignement ou inscription, contactez le secrétariat de mairie au 05.62.31.50.60.

DECHETS

Un dépôt sauvage est l'abandon illégal d'ordures, de gravats ou d'objets dans un lieu non autorisé (voie publique, espaces naturels, ou terrain privé). Il est considéré comme un abandon illégal et fait l'objet de poursuites (amende et contravention).

Respectez les règles de collecte : il est important de respecter les jours et les horaires de collecte, et de vous déplacer en déchetterie.

ELAGAGE

L'entretien et l'élagage des haies en bordure de voie publique sont à la charge exclusive du propriétaire riverain (ou du locataire), qui doit veiller à ce qu'aucun branchage ne dépasse sur le domaine routier.

Règles essentielles d'entretien et de taille

- **Emprise publique** : les haies doivent impérativement être taillées à l'aplomb exact de la limite du domaine public. Aucune saillie (branche ou racine) ne doit empiéter sur la route ou le trottoir.
- **Réseaux aériens** : les végétaux ne doivent en aucun cas toucher les lignes électriques, téléphoniques ou d'éclairage public.
- **Période de taille** : la réglementation interdit la taille et l'arrachage des haies et des arbres entre le 16 mars et le 15 août. Cette période correspond à la nidification des oiseaux et à la reproduction de nombreuses espèces.

Vente de bois

Rdv à 9h devant la mairie le dimanche 20 décembre pour la vente de bois sur pied.

Coupe sanitaire de Pins

Suite à des attaques importantes de scolytes sur les pins weymouth en forêt communale sur le massif au bord de la RD817, la commune de Ger et l'Office National des Forêts (ONF) se mobilisent pour exploiter rapidement les pins dépérissants, limiter la propagation des ravageurs et valoriser au mieux la qualité des bois.

INVITATION AU POT DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes habitant de la commune depuis cette année,

j'ai le plaisir de vous inviter au pot de l'amitié qui sera servi

vendredi 11 décembre 2026
à 19h au Foyer de Ger

en présence des membres du conseil municipal et des responsables des différentes associations géroises qui s'investissent afin de rendre notre village plus chaleureux et accueillant.

Les nouveaux gérois qui n'ont pas pu venir l'année dernière sont les bienvenus.

Merci de confirmer votre présence par téléphone au 05.62.31.50.60 ou par mail : mairie@ger.fr

Marché de Noël
Dimanche 6 décembre

De 10h à 18h à la salle des sports

45 exposants (décoration, bijoux, textiles, créations artisanales, etc.), un espace buvette et restauration, des lectures de contes, des chants et un stand du père noël avec photographe vous attendent.

Marché des producteurs

Producteurs, artisans, créateurs, revendeurs, vous souhaitez rejoindre le marché ?

Le marché de Ger peut vous accueillir tous les 15 jours, le dimanche matin. Contactez le secrétariat de mairie pour plus d'informations.

Évènements à venir

- **Marché des Producteurs**
  18 octobre, 8 et 22 novembre, 20 décembre
- **GER EN ROSE : Dimanche 18 octobre au foyer, stands**
  9h : inscription marche et course, départ à 10h15
  10h-11h30 : cours de cuisine
  (sur inscription par mail coco.lebris66@gmail.com, 10€)
  10h15-11h15 : cours de yoga (inscription 06.16.10.07.61, 5€)
  15h : LOTO, vente des cartons à partir de 14h
  15h : ciné enfants 6-10 ans, à l'étage, 20 enfants max
- **Boum d'Halloween pour les enfants** : organisée par l'**APEG** au club house, samedi 31 octobre de 17h30 à 21h
- **Bals du Comité des Fêtes** : 31 octobre et 19 décembre
- **Cérémonie Commémorative** du 11 novembre à 11h30
- **Soirées dansantes** de la section **« Danse avec les Gérois »** samedis 28 novembre, 23 janvier, 20 mars au foyer
- **Téléthon** : du vendredi 4 au dimanche 6 décembre, au foyer
- **Marché de NOËL** : dimanche 6 décembre, salle des sports
- **Pot des associations et des nouveaux arrivants** : vendredi 11 décembre à 19h, au foyer
- **Carnaval des enfants :** vendredi 5 février, au foyer
- **Repas Dansant des plus de 65 ans** :
  samedi 13 février à 12h, au foyer